



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL D'ETAT ET DE M. ALFRED STROHMEIER

Accord trouvé entre les deux parties

— Ainsi que la presse s'en est fait l'écho au mois de février 2007, le Conseil d'Etat a décidé de mettre un terme avec effet immédiat à l'engagement de M. Alfred Strohmeier en qualité de recteur de l'Université de Neuchâtel.

A l'encontre de cette décision, M. Alfred Strohmeier a introduit une procédure de recours devant le Tribunal administratif, qui a récemment jugé qu'il était effectivement compétent pour statuer sur ce litige.

— Le Conseil d'Etat a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral contre cette décision, considérant que les tribunaux civils étaient compétents.

Le Conseil d'Etat et M. Alfred Strohmeier sont récemment entrés en discussions et sont parvenus à conclure un accord permettant de résoudre leur différend.

Les parties ont décidé de mettre un terme conventionnel à l'engagement de M. Alfred Strohmeier et sont convenues des bases d'une indemnisation. Les procédures en cours ne seront pas poursuivies.

Le Conseil d'Etat relève que, durant son mandat, l'ancien recteur, M. Alfred Strohmeier, a su mettre avec engagement à disposition de l'Université ses compétences pour mener à bien des réformes importantes pour l'avenir de cette institution.

Aucune information complémentaire ne sera apportée par les deux parties au présent communiqué de presse.

Neuchâtel, le 7 juin 2007

—